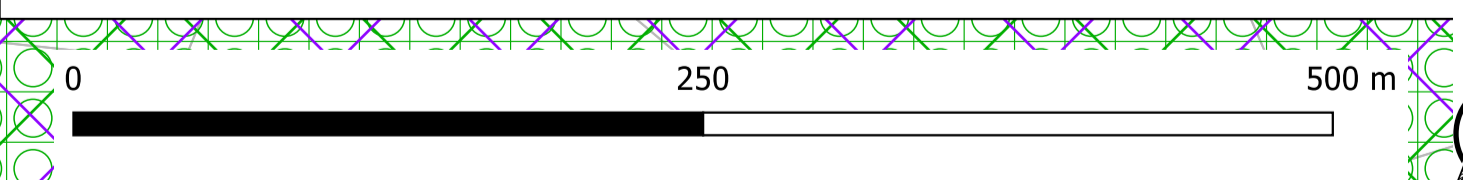


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU  
PAYS DE FONTAINEBLEAU  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
PLAN DE ZONAGE - PLANCHE EST

Approuvé le 24 novembre 2010  
Dernière mise à jour : 28 septembre 2023 (approbation de la modification n°12)

- Limite communale
  - Limite de zone ou de secteur
  - Emplacement réservé
  - Servitude en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale, en application de l'article L123-2 du CU
  - Espace boisé classé
  - Recul d'implantation Loi Barrièr
  - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
  - Secteur de plan de masse
  - Recul d'implantation du bâti imposé (articles 6 et 7 du règlement)
- En application de l'article L123-1-5 7° du CU**
- Espace vert protégé
  - Espace vert protégé strict
  - Bâtiment de qualité architecturale
  - Arbres alignés
  - Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale
  - Ruelles et impasses publiques ou privées
  - Linéaire commercial protégé
- En application de l'article L123-2a) du Code de l'Urbanisme**
- Servitude "Projet d'aménagement global"
  - Indication des hauteurs maximum, par secteur géographique, au sein de la zone UDz2 et de la zone UX1
- Autres indicateurs :**
- Site classé
  - Périmètre de protection de la forêt (19 avril 2002)
  - Bande de 50m de protection des lisières
  - Captage d'eau potable
  - Périmètre de protection d'un captage d'eau potable
  - Zone d'Aménagement Concerté
  - Secteurs affectés par le bruit
- AVERTISSEMENT**  
Le report des servitudes à une valeur informative, par secteur géographique, au sein de la zone UDz2 et de la zone UX1, pour une utilisation précise de ces servitudes, consulter le service gestionnaire. Cf. tableau des servitudes en annexe



N°	Désignation	Bénéficiaire
A	Programme de logements comportant 15% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F.
B	Programme de logements comportant 50% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F.
C	Programme de logements comportant 25% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F.

N° BR	Désignation	Bénéficiaire
3	Extension du Cinéma	Avon
4	Aménagement d'une place, chemin rural des Bédingants	Avon
5	Aménagement d'un espace public en bord de Seine, rue du Port de Valvins	Avon
6	Aménagement carrefour, haut de la rue de Changis	Avon
7	Aménagement d'un espace public boisé entre la rue Duval et la rue Recout	Avon
8	Liaison douce, rue des D'Arpents	Avon
9	Élargissement de la rue C. Marty	Fontainebleau
11	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Cayennier	C.A.P.F.
12	Aménagement d'une voirie publique au Sud du quartier Le Bélier	Fontainebleau
13	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Cayennier	C.A.P.F.
14	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Cayennier	C.A.P.F.
15	Création d'un rond-point, RD 606	Fontainebleau
16	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606 (dûs) prévue au PCS en vigueur	Fontainebleau
17	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606	C.A.P.F.
19	Liaison douce, Faïssanderie	Fontainebleau
20	Boufflers, création d'un accès viaire par la rue Royale	Fontainebleau
21	Boufflers, création d'une liaison douce débouchant rue de France	Fontainebleau
22	Extension du collège Lucien Chaud	Fontainebleau
23	Élargissement de l'avenue de Valvins (création d'une noue, d'une piste cyclable bidirectionnelle et élargissement du trottoir)	Avon
24	Élargissement de la voie d'accès Dideon (rue Saint-Fiacre)	C.A.P.F.